

Bibliothèque numérique

medic@

Vicq d'Azyr, Félix. Instruction sur le traitement de la fièvre miltaire, qui est épidémique dans le Département de l'Oise

[Beauvais : Imprimerie Desjardins], s.d. [1791].



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?90957x254x01>



INSTRUCTION

SUR LE TRAITEMENT

DE LA FIEVRE MILIAIRE,

Qui est épidémique dans le Département de l'Oise.

LA maladie qui afflige depuis cinq mois différens Bourgs & Villages du Département de l'Oise, est la *Fièvre Miliare*. Par une singularité remarquable, elle n'attaque guères que depuis l'âge de vingt ans, jusqu'à celui de quarante. Cette maladie, qui est de nature plus putride qu'inflammatoire, a pour symptôme principal des sueurs considérables, qui sont suivies de l'éruption. Ces sueurs abondantes ont répandu l'alarme dans tout le Département, où l'on garde un souvenir douloureux & profond des ravages que la *Suette* y a faits en 1750 : mais on doit se rassurer à cet égard. 1^o Rien ne prouve que la maladie dont il s'agit soit contagieuse; 2^o elle diffère sous plusieurs rapports de celle qui a été traitée par feu M. Boyer en 1750; elle est moins grave; & si plusieurs sujets ont succombé en peu de temps à la *Fièvre Miliare* actuelle, on doit l'attribuer à la frayeur extrême dont ils ont été frappés, & à la mauvaise habitude où l'on est d'accabler les malades de couvertures, & d'exciter, par des remèdes très chauds, des sueurs forcées, sans permettre aux per-

A

sonnes que l'on traite ainsi de changer de linge. Déjà MM. les Médecins de Beauvais avoient fait connoître tous les inconvéniens & le danger de cette méthode; mais l'abus a subsisté, & les malades ont continué de s'étouffer, de se priver d'air & de prendre les remèdes les plus échauffans; de sorte qu'il est vraiment étonnant qu'il n'en soit pas mort un plus grand nombre.

Les Citoyens du Département de l'Oise sont instamment priés de renoncer aux préjugés désastreux qui ont déjà fait tant de victimes. On leur assure, avec confiance, que la *Fièvre Miliare* épidémique, traitée avec méthode, & d'après les conseils des gens de l'art, deviendra peu dangereuse. Mais pour obtenir ce résultat desirable, il faut que les deux Médecins choisis par le Département soient particulièrement chargés du soin des malades; que les Médecins envoyés par les différens Districts n'agissent point sans s'être concertés avec eux, afin que la marche soit commune & que les Officiers de santé qui leur seront subordonnés, leur rendent, jour par jour, un compte exact de l'état de chaque malade, dont le traitement doit être dirigé suivant le plan convenu. Ce n'est que par cet accord qu'on pourra parvenir à une curation prompte de l'épidémie, dont les ravages, depuis un mois, auroient été moins considérables, si on avoit répandu dans tous les Bourgs du Département une instruction contenant les indications à remplir dans les diverses circonf-

tances où pouvoient se trouver les malades.

Nous examinerons successivement les différens moyens qui peuvent être employés dans le traitement de l'épidémie du Département de l'Oise.

La première question qui se présente à examiner est celle-ci : Saignera-t-on dans le traitement de cette maladie ? On a dit que tous ceux qui avoient été saignés sont morts, & tous les malades sont tellement éloignés de cette opération, que les habitans du Village appelé le *Déluge* ne consentiroient jamais à se laisser faire une saignée, quelque besoin qu'ils pussent d'ailleurs en avoir. Ce n'est pas que nous pensions qu'il faille y recourir souvent ; mais il y a quelques cas où ce moyen peut être utile, & il convient de les déterminer.

DE L'USAGE DE LA SAIGNÉE.

Lorsqu'on reconnoîtra dans le premier jour de l'invasion que le malade sera pléthorique ; lorsqu'il aura les yeux ardens & le pouls plein & dur ; lorsque le visage sera rouge & enflammé, & qu'il y aura beaucoup de chaleur à la peau ; lorsque la langue sera sèche & qu'il y aura une forte oppression ; alors on tirera deux ou trois palettes de sang. Cette opération sera toujours faite en présence du Médecin qui l'aura ordonnée. Lorsque le malade sera en sueur, on attendra à un autre moment pour faire la saignée.

On aura très rarement occasion de la répéter ;

A ij

si on s'y déterminoit, on ne le feroit que douze heures après la première saignée, & dans le cas où les symptômes ci-dessus énoncés persisteroient après ce temps. Nous présumons qu'il ne s'offrira aucune circonstance dans laquelle on doive pratiquer la saignée après le second jour de l'invasion de la maladie qui, comme nous l'avons dit, est plus putride qu'inflammatoire. En renouvelant la saignée trop souvent, ou, en la faisant trop tard, on épuiserait les forces du malade. Les indications qui la requièrent sont d'ailleurs très rares. Sur quarante-trois malades que nous avons vus dans la Paroisse du Déluge, un seul a été dans le cas d'être saigné, & c'est une complication particulière qui nous a déterminés à conseiller ce moyen.

D E S V O M I T I F S.

PLUSIEURS malades nous ont dit, dans le premier jour de l'invasion, qu'ils éprouvoient des nausées; quelques-uns même ont vomi. Nous pensons qu'il est nécessaire d'administrer, sans aucun délai, des vomitifs aux malades qui auront la langue chargée & la bouche amère. Le vomitif sera le *tartre stibié*, ou l'*ipekakuanha*, ou ces deux émétiques réunis. La dose variera suivant l'âge, les forces & la constitution du malade.

D E S B O I S S O N S.

LES boissons que l'on fera prendre aux malades

seront très légères & diaphorétiques. Une infusion de bourrache ou de fleurs de sureau acidulées avec le vinaigre, & dans laquelle on délayera une cuillerée de miel par pinte, pourra servir de boisson commune. Au lieu de cette tisane, si la langue est sèche, on donnera une légère décoction de racine d'oseille nitrée & miellée : on pourra employer le petit-lait, l'eau-de-veau, & les bouillons d'herbes potagères avec l'oseille, pour les malades qui éprouveroient une constipation opiniâtre.

DES LAVEMENS ET DES BAINS DE PIEDS.

Si la constipation persiste malgré des boissons abondantes, on y remédiera par l'usage des lavemens préparés avec des plantes émollientes. Sur-tout on n'abusera pas de ce moyen, car il y auroit beaucoup de danger à produire des évacuations abondantes. En général on ne donnera point les lavemens pendant la sueur, & en les donnant, on prendra les plus grandes précautions pour ne point refroidir les malades.

C'est dans l'invasion que les bains de pieds seront salutaires ; alors ils diminueront l'oppression & le mal de tête, & ils favoriseront l'éruption.

DES VESSICATOIRES.

L'usage des vessicatoires doit avoir lieu lorsque

A iij

l'oppression persiste , ou lorsqu'elle est véhémement dès l'invasion ; lorsque l'éruption de la miliaire se fait difficilement , & sur-tout lorsque cette éruption , qui avoit été d'abord abondante , disparoît & se porte sur le diaphragme , sur les poumons ou sur le cerveau.

En général lorsque par les circonstances impérieuses désignées plus haut , on aura été forcé de faire une saignée , on ne négligera pas d'appliquer immédiatement après un vésicatoire au malade.

DU QUINQUINA.

QUELQUES malades ont succombé avec des symptômes qui annonçoient la dissolution des humeurs ; mais la mort de la plupart de ceux qui ont péri dans un très court espace de temps , doit être attribuée , comme nous l'avons déjà remarqué , à des causes étrangères au mal. Alors le *Quinquina* n'auroit certainement point guéri ces malades , dont la matière morbifique , retenue dans les humeurs , a suffoqué le principe de la vie & détruit en peu de temps l'organisation.

Il est certains cas dans lesquels le *Quinquina* peut être placé très avantageusement. On l'emploiera sur-tout lorsqu'on trouvera de la foiblesse dans le pouls , avec inertie dans les forces vitales ; lorsqu'une pâleur générale sera répandue sur tout le corps , & lorsque les humeurs auront perdu de leur consistance.

On donnera le *Quinquina*, soit en lavemens à la dose d'une demi-once ou d'une once en décoction, soit en boisson comme il suit :

On fera bouillir une once d'écorce de quinquina concassé dans une pinte & demie d'eau pour réduire à une pinte, à laquelle on ajoutera, après avoir passé, quatre cuillerées de vin rouge, une once de sucre & de l'esprit de soufre *usque ad gratam aciditatem*.

Dans le cas d'une très grande foiblesse, on remplacera le vin par une égale quantité de liqueur de *Mindérerer*.

S'il y avoit des soubresauts dans les tendons, on auroit recours au camphre trituré avec trois parties de sucre & deux parties de nitre. On feroit prendre toutes les trois heures un paquet de cette poudre. La dose du camphre fera de trois grains par prise.

Lorsque la continuité de l'oppression & de la foiblesse fera craindre l'engorgement & l'infiltration de la poitrine, & lorsque l'indication fera de ramener l'humeur vers la peau, on pourra donner toutes les deux heures le *kermès* minéral à la dose d'un fixieme de grain mêlé avec un grain & demi de gomme arabe & trois grains de sucre.

DES FORTIFIANS.

Nous placerons au nombre de ces remèdes la *serpentinaire de Virginie* & la *thériaque*. On n'emploiera

ces moyens qu'avec une grande précaution : on les réservera pour les cas où les remèdes que nous avons recommandés pour augmenter les forces vitales, pour diminuer la foiblesse & rappeler l'éruption, n'auront pas suffi. Alors on ajoutera la racine de serpentaire de Virginie à la décoction de quinquina. La dose de cette racine fera de deux gros par pinte & demie d'eau réduite à une pinte.

DES PURGATIFS.

ON les emploiera seulement vers la fin de la maladie, lorsque les sueurs auront cessé, lorsqu'il n'y aura plus de fièvre & que la desquamation sera complète. La crème de tartre & les tamarins seront sur-tout mis au nombre des purgatifs auxquels on aura recours,

DU RÉGIME.

DANS les premiers jours de l'invasion on donnera pour toute nourriture des décoctions de pain ou de riz aromatisées avec un peu de cannelle, & auxquelles on ajoutera un peu de sucre. On passera ensuite à l'usage des bouillons préparés avec parties égales de chair de veau & de bœuf, & une petite quantité d'oseille & de laitue. Lorsque le malade sera sans fièvre, & qu'il aura été purgé, on lui permettra des potages & une nourriture plus substantielle.

*Précautions à prendre par les Citoyens du Département
de l'Oise.*

ON prendra les mesures les plus promptes & les plus assurées pour que les habitans rendent leurs demeures plus salubres ; en y pratiquant des ouvertures plus nombreuses, plus grandes, & qui soient, autant qu'il sera possible, situées au nord. Il seroit encore très important que les habitans des campagnes renonçassent à l'habitude qu'ils ont contractée de construire leur plancher en terre couverte de gazon ; ce qui répand dans la maison une grande humidité. On ne manquera pas d'ouvrir les fenêtres & les portes pendant le jour pour renouveler l'air, & tous les soins de la propreté seront observés avec scrupule.

Il n'appartient qu'aux Médecins qui se sont voués au traitement de l'épidémie de déterminer & de régler tous les détails des secours préservatifs & curatifs que les circonstances pourront indiquer.

DÉLIBÉRÉ à Beauvais, ce 10 Juin 1791.

Signé MM. POISSONNIER, ANDRY & JEANROI, Médecins envoyés par la Société Royale de Médecine de Paris, d'après la réquisition des Administrateurs du Directoire du Département de l'Oise.... & MM. MARSAN & ROCQUES, Médecins de Beauvais, chargés par le Directoire du traitement de l'épidémie.

Je certifie que la présente Instruction a été lue le 11 Juin 1791, dans la séance de la Société Royale de Médecine, & que cette Compagnie l'a jugée digne de son approbation.

Au Louvre, ce 11 Juin 1791. VICQD'AZÿR,
Secrétaire perpétuel.

*EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Directoire du Département de l'Oise.*

LE Directoire du Département de l'Oise, après avoir pris connoissance d'une *Instruction* rédigée par MM. POISSONNIER, ANDRY & JEANROI, Médecins députés par la Société Royale de Médecine de Paris, & MM. MARSAN & ROCQUES, Médecins de ce Département, dont lecture a été faite à la Société Royale dans la séance du 11 Juin, & qui a été revêtue de son approbation ;

Considérant combien il importe de calmer les inquiétudes des malades dans une épidémie où les vives agitations de l'esprit peuvent infiniment contribuer au progrès du mal, & le rendre mortel ;

Qu'il est du plus grand avantage de faire connoître aux Officiers de santé la manière de traiter cette maladie suivant tous les caractères qu'elle peut prendre, & qui, dans toutes les circonstances possibles, est jugée très curable ;

Persuadé que rien n'est plus propre à produire ces effets salutaires que la prompte distribution de cette Instruction, & que les Médecins qui l'ont rédigée ont autant de droits à la confiance, par l'étendue de leurs connoissances théoriques & pratiques, qu'ils en ont à la reconnoissance des Administrateurs & des Administrés, par le zèle & le dévouement dont ils ont donné les preuves.

Oui, & ce requérant le Procureur-Général-Syndic, A ARRÊTÉ que ladite Instruction sera imprimée au nombre de 600 exemplaires, & distribuée dans les Paroisses attaquées & dans les environs.

DÉLIBÉRÉ à Beauvais, le quinze Juin mil sept cent quatre-vingt-onze.

*Les ADMINISTRATEURS composant le Directoire
du Département de l'Oise.*

SIMON, Vice-Président, LUCY, PORCHON, BUDIN,
THIBAUT, DESCOURTILS, DUBOURG, P. G. S.

A B E A U V A I S,
DE L'IMPRIMERIE DE P. C. D. DESJARDINS,
IMPRIMEUR DU DÉPARTEMENT DE L'OISE.